



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2017-005

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2017

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2016-12-29-006 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – 02/01/2017 BARIBAUD Christian (2 pages) Page 3

45-2016-12-29-005 - Délégation signature en matière de contentieux et gracieux fiscal - 02/01/2017 - Responsables de Service (2 pages) Page 6

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2016-12-29-006

Délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal – 02/01/2017 BARIBAUD Christian

*Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – 29/12/2016 BARIBAUD
Christian*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

L'Administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à compter du 2 janvier 2017 à **Monsieur BARIBAUD Christian, Administrateur des finances publiques adjoint**, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 décembre 2016
L'Administrateur général des finances publiques
Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du loiret,

Signé : Philippe DUFRESNOY

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2016-12-29-005

Délégation signature en matière de contentieux et gracieux
fiscal - 02/01/2017 - Responsables de Service
Délégation signature contentieux et gracieux fiscal - Responsables de Service

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Liste des responsables de service disposant à compter du 2 janvier 2017 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsable des services
MULLER Fabrice LABIE Anne-Marie LAVIE Denis MICHAUD Alain CHENICLET Yannick GLOMERON Isabelle	Services des impôts des entreprises : Gien Montargis Orléans Est Orléans Ouest Orléans Sud Pithiviers
MAGNAT Marie-Hélène MARASI Marie-Claire QUEREL Marie-Noël LEBAS Patricia GANDOIS Jocelyne FOSSE Monique	Services des impôts des particuliers : Gien Montargis Orléans Est Orléans Ouest Orléans Sud Pithiviers
TREMINTIN Nathalie CROIBIER Bruno COCARD Brigitte THIBAUT Marie-Thérèse FORMONT Jacky VERRIER Yves BOUSQUET Annie OZIOL Isabelle PICHON Jean-Michel SCHOCH Gabriel CROIBIER Christelle DAMPRUNT Isabelle	Trésoreries : Beaune la Rolande Chateaufort-sur-Loire Chatillon-Coligny Courtenay Ferrières en Gâtinais La Ferté Saint Aubin Lorris Malesherbes Meung-sur-Loire Neuville aux Bois Patay Sully-sur-Loire
FESTA Dominique FESTA Dominique	Services de publicité foncière : Orléans 1 ^{er} bureau Orléans 2 ^{ème} bureau

ASSIE Jean-Pierre LACROIX Michel FESTA Dominique	Montargis Gien Pithiviers
CARON Michaël GOUAUX Christian	1 ^{ère} brigade de vérification 2 ^{ème} brigade de vérification
MARTIN Nicolas MARTIN Nicolas	Pôles Contrôle Expertise : Montargis/Gien/Pithiviers Orléans
LENZI Nathalie	Pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoines
FORT Geneviève	Pôle de recouvrement spécialisé
LEROY Isabelle	Centre des impôts fonciers

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 29 décembre 2016

L'Administrateur général des finances publiques
 Directeur régional des finances publiques
 du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Philippe DUFRESNOY